

## Procès verbal

Le mercredi 08 avril 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Sylvain RICCI.

Secrétaire de la séance : Cyprien N'TSAI

**Présents** : Sylvain RICCI, Mimi PELISSIER, Julien LOPEZ, Audrey SALA, Gilles MARTIN, Marine ALBRECHT, José MATEUS, Dominique GROS, Cyprien N'TSAI, Jean-François VERBEKE, Ginette DUBOUIS, Michelle MOREAU, Emmanuel BRIANT, Pierre REVOCAT

**Représentés** : Florence CHABAL TESTANIERE représentée par Mimi PELISSIER

**Absents et excusés** :

18h30 Ouverture de la séance du Conseil Municipal. Monsieur le Maire vérifie le quorum. Quorum atteint.

### Ordre du jour :

- Charte de l'Elu Local
- Indemnités Maire et Adjoints
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Représentation de la commune auprès des instances extérieures (SdE04, SMAEP, AGEDI,...)
- Commissions communales
- Questions diverses

### Délibérations du conseil :

1) Compte Rendu (CR) du précédent Conseil Municipale (CM) :  
Les conseillers valident à l'unanimité la conformité du CR du 23 février 2026-  
Vote: 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

2) Lecture par S.Ricci (maire) du résumé de la charte des élus

3) Présentation des indemnités du maire et des adjoints.

S.Ricci présente les indemnités :  
Pour le maire : 2289.56€ brut/ mois  
Adjoints : 878.83€ / mois

Monsieur le Maire met au vote cette délibération - Vote: 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

4) Délégations au maire

En cas d'urgence, le maire doit avoir la délégation du CM en début de mandat pour décider à son initiative de certaines opérations, conformément à la réglementation. Monsieur le Maire présente quelques exemples nécessitant et justifiant cette délégation.

Vote: 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

5) Représentation de la mairie à l'extérieur

La mairie a des partenariats avec des organismes extérieurs qui demandent que des conseillers municipaux et ou dans certains cas à des habitants de Banon représentent le village de Banon lors de réunions ou de prises de décisions organisées par ces partenaires :

- la commission communale des impôts qui apportera officiellement son avis sur la question du foncier peut être constituée de conseillers titulaires mais aussi des habitants. Il faut 12 titulaires et 12 suppléants.

Mr le maire demande à l'assistance si certains veulent rejoindre cette commission. 7 personnes de l'assistance veulent rejoindre donc cette commission. Nous compléterons ce comité d'ici la prochaine réunion du CM.

Le CM vote la répartition des représentants pour les syndicats ou conseils d'administration.  
Vote: 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention.

#### 6) Présentation des commissions et délégations

L'organisation du travail réparti par élu est connue de chaque élu et est disponible en mairie. Si les habitants ont des questions sur un sujet, ils peuvent trouver l'élu ou le groupe d'élus en charge de travailler sur ces questions précises.

Six commissions municipales sont créées (cf organigramme). Monsieur le Maire indique qu'en parallèle de ces six commissions municipales plusieurs commissions consultatives seront créées cette année.

Ce mécanisme de commissions internes et consultatives se met en place petit à petit et est voué à s'affiner.

Par ailleurs, chaque semaine le maire, les adjoints et les conseillers se réunissent. Ils forment le BUREAU MUNICIPAL.

#### 7) questions diverses

- habitant (H) : Pouvez-vous imaginer qu'à l'initiative de villageois, de nouvelles commissions se créent ?

-Réponse: Nous avançons pas à pas. Si le besoin s'en fait sentir, nous sommes ouverts à construire avec les villageois en commission

● H : Quand débutera le conseil des jeunes ?

- Réponse : il sera piloté notamment par Florence Chaba! Testanière qui entame un travail à ce sujet. Nous pensons qu'il s'installera dans les 6 mois environ et reviendrons vers vous au plus vite.

● H : pouvez-vous nous faire un retour sur la réunion avec le Groupement Hospitalier du Territoire et qui portait sur l'avancée du projet de l'Ehpad ?

Monsieur le Maire : Les choses avancent vite. Nous vous en ferons un retour à la prochaine réunion du CM mercredi 29 Avril. Nous pensons faire une réunion publique courant mai puis organiser un référendum courant juin.

● H : Comment allez-vous travailler avec les associations ?

- Réponse: le 4 mai à 18h30 nous invitons associations actives sur Banon à venir présenter leurs souhaits, leurs objectifs, leurs besoins, leurs visions de l'aide que la mairie peut leur apporter ainsi que le bilan de leur activité pour cette année passée.

Nous organiserons un forum des associations début Septembre.

● H : on aimerait de la transparence sur les finances

- M. le Maire : la prochaine réunion du CM sera justement tournée vers le budget. Quelques mots : notre taux d'endettement est correct les finances ne sont pas mauvaises en rapport aux autres communes mais de manière générale, les communes rencontrent des difficultés financières, après la perte de ressources liées à la suppression de la taxe d'habitation et taxe professionnelle.

Mr le Maire : Sachez que je souhaite, à la fin de chaque mois, faire une lettre à la population pour les tenir informés au mieux des choses qui me sembleront les plus importantes à communiquer.

● H : est ce que les collectifs non constitués en association seront considérés et soutenus par la mairie ?

- Réponse : Oui. Pour vous aider au mieux souvent nous aurons souvent besoin que vous soyez constitués en association. Mais si on peut vous aider sans que vous soyez une association enregistrée administrativement, nous ferons ce que nous pourrons et avec plaisir.

Mr le Maire: Néanmoins, pour percevoir une subvention, il conviendra d'être créé en association loi 1901.

● H : Pouvons-nous avoir un retour sur le conseil communautaire d'hier (mardi 7 mai) ?

- Mr le Maire : S'investir au niveau de la communauté de communes est très chronophage. Personnellement je préfère investir l'essentiel de mon énergie disponible pour Banon et à Banon. Il n'y a pas non plus de conseillers adjoints de Banon élu vice président à la com com. Jacques Depieds reste président de la com com pour le mandat à venir. Je continuerai de participer au bureau de la com com et au conseil communautaire.

Après un mot de conclusion, l'élu à la mobilité annonce qu'une initiative citoyenne s'enclenche sur la mise en place d'un véhicule partagé à Banon. Les habitants qui le souhaitent peuvent se joindre à la réflexion, conception puis mise en place de ce projet et se signalant auprès de lui ou en mairie.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19h45

Le Maire,

Sylvain RICCI



POUR RAPPEL : L'intégralité des délibérations est affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

